



Table de concertation
DES ASSOCIATIONS DE
PERSONNES HANDICAPÉES
DU HAUT-RICHELIEU

DES COMMERCES
ACCESSIBLES À TOUS,
C'EST POSSIBLE
ET RENTABLE!

*Guide à l'intention
des commerçants*





TABLE DES MATIÈRES

L'accessibilité et ses avantages	page 04
L'accessibilité, c'est pour qui?	page 05
Un investissement rentable	page 06
Avoir un commerce accessible, c'est quoi?	page 07
Des solutions accessibles : par où commencer?	page 08
Une aide à votre portée	page 10
Programmes de soutien financier	page 12
Les normes et la sécurité, une priorité	page 14
Un premier pas, l'autodiagnostic « Mon commerce est-il accessible? »	page 15

**Office des personnes
handicapées**

Québec



**VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU**

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration financière de L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

L'ACCESSIBILITÉ ET SES AVANTAGES

Rendre son commerce accessible est une opportunité pour maintenir sa clientèle et en conquérir une nouvelle. Encore trop souvent, les personnes en situation de handicap choisissent les commerces non en fonction de leurs envies, mais par défaut, ceux qui leur sont accessibles.

Dans le but d'améliorer votre service à la clientèle et de promouvoir une approche de consommation plus inclusive, la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu, en collaboration avec la Ville de Saint-Jean-sur Richelieu, vous présente des solutions novatrices pour améliorer l'accessibilité de votre commerce.

Voyez les avantages de devenir accessible à tous!

- > *Vous souhaitez augmenter l'achalandage de votre commerce?*
- > *Vous êtes un commerçant à l'affût d'opportunités d'affaires?*
- > *Vous cherchez à répondre davantage aux divers besoins de la population?*
- > *Vous désirez mettre en valeur votre édifice commercial?*

L'accessibilité est votre solution!

L'ACCESSIBILITÉ, C'EST POUR QUI?

Accroître l'accessibilité de votre commerce ou de vos services permettra de mieux desservir les personnes vivant avec des limitations, qu'elles soient d'ordre :

- > *physique*
- > *intellectuel*
- > *cognitif*
- > *auditif*
- > *visuel*
- > *permanent ou temporaire*

Toutes bénéficieront d'une meilleure accessibilité.

En plus des personnes vivant avec des limitations, toutes les clientèles pourront bénéficier de tels aménagements comme :

- > *les personnes âgées*
- > *les parents avec une poussette*
- > *les futures mamans*
- > *les livreurs de marchandise*
- > *et autres*

Améliorer la qualité de l'accès à votre commerce et à vos services, c'est faciliter l'usage pour tous, et ce, à tous les âges de la vie.



UN INVESTISSEMENT RENTABLE

Un commerce accessible et inclusif ouvre la porte à de nombreux consommateurs, quels que soient leur âge, leurs intérêts, leurs besoins et leurs aptitudes. Il est attrayant, agréable à fréquenter et gagne en popularité.

Une réalité à considérer

Plus de 30 % de Québécois vivent avec une ou des limitations fonctionnelles pouvant, entre autres, être reliées à la vision, à l'audition, à la mobilité, à la motricité, à la parole et à l'apprentissage. Environ 10 % de la population vit avec une incapacité modérée ou grave qui entraîne généralement des répercussions plus importantes sur la capacité des personnes à réaliser leurs activités courantes. Les personnes avec incapacité peuvent rencontrer de nombreux obstacles qui freinent leur participation sociale.

Un profil de consommateurs en évolution

Entre 2013 et 2031, le territoire de la MRC du Haut-Richelieu verra le poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus passer de 15 à 24 %. Afin de bien desservir cette population ayant des besoins croissants au niveau de l'accessibilité, des aménagements relatifs au service à la clientèle et aux lieux physiques sont incontournables.

65 ans et +			
2013	2023	2031	Taux d'accroissement
18 610	27 511	34 494	47,8 %

Source : Institut de la statistique du Québec - Données provisoires démographiques des MRC du Québec, 2011-2031

AVOIR UN COMMERCE ACCESSIBLE, C'EST QUOI?

Un commerce accessible doit offrir à tous la possibilité, et ce, sans contrainte :

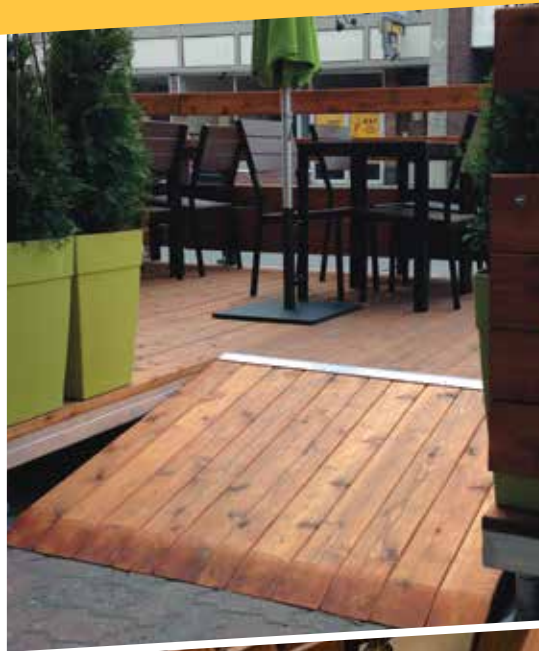
- > d'avoir accès à un stationnement, à proximité, réservé aux personnes à mobilité réduite;
- > d'entrer et sortir du commerce;
- > de se déplacer à l'intérieur du commerce : dans les allées, aux toilettes, dans les salles d'essayage, etc.;
- > d'utiliser les toilettes destinées à la clientèle;
- > de lire les menus, les étiquettes et les prix;
- > d'avoir accès aux produits;
- > de communiquer et régler ses achats de manière autonome.



DES SOLUTIONS ACCESSIBLES : PAR OÙ COMMENCER ?

Améliorations simples et abordables :

- > *poignées de porte bec-de-cane;*
- > *des menus, des étiquettes de prix et une signalisation avec des caractères lisibles et de bons formats;*
- > *un éclairage adéquat;*
- > *un comptoir caisse accessible aux personnes de petite taille ou en fauteuil roulant;*
- > *des portes faciles à ouvrir ou automatiques, s'ouvrant vers l'intérieur;*
- > *une rampe fixe ou amovible;*
- > *des seuils de porte biseautés;*
- > *etc.*



TRAPS

FILE CÉLAR

prosciutto, tomates, olives, ail, sauce au poivre

6,75

DE :

saumon fumé, tomates, olives, ail, sauce au poivre

6,75

FOREC :

saumon fumé, tomates, olives, ail, sauce au poivre

6,75

FUMÉ :

saumon fumé, tomates, olives, ail, sauce au poivre

7,50

SANDWICHES

BIER :

Prosciutto, tomates, olives, ail, sauce au poivre

6,75

JAMBON CHEDDAR :

Jambon à l'ancienne, cheddar, sauce au poivre

6,75

JAMBON BRIE :

Jambon à l'ancienne, fromage brie, tomates, olives, ail, sauce au poivre

6,75

POULET CHÈVRE :

Poulet, fromage de chèvre, tomates, olives, ail, sauce au poivre

6,75

PROSCIUTTO :

Prosciutto, tomates, olives, ail, sauce au poivre et fromage à la crème

7,50

SAUMON FUMÉ :

Saumon fumé, tomates, olives, ail, sauce au poivre et fromage à la crème avec tomates séchées

7,50

*Vous désirez vous
lancer, du soutien
technique et financier
est possible!*

UNE AIDE À VOTRE PORTÉE

Il y a plusieurs adaptations qui peuvent être réalisées à faible coût. Votre commerce est important dans notre milieu, et tous devraient pouvoir le fréquenter. Chaque fois que vous améliorez l'accessibilité de votre commerce, vous contribuez à augmenter son achalandage et, par le fait même, son chiffre d'affaires.

Vous voulez vérifier l'accessibilité de votre commerce? Des organismes locaux regroupant des personnes vivant avec des limitations peuvent faire une visite des lieux pour offrir des observations et des commentaires sur l'accessibilité. Pour les joindre, vous pouvez communiquer avec :

La Société Luçoise des personnes handicapées actives (déficience motrice et visuelle)

514 577-5822

societe_luçoise@hotmail.com



Regroupement des personnes handicapées de la région du Haut-Richelieu (déficience motrice, intellectuelle et visuelle)

450 376-3541

jacques.lapointe@videotron.ca



REGROUPEMENT DES
PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU HAUT-RICHELIEU INC.

*Tous ces services
vous sont offerts
gratuitement!*

Vous voulez avoir des conseils sur les aménagements accessibles?

Des centres de réadaptation peuvent vous aider en vous offrant :

- > *des références à des fiches conseil;*
- > *une visite des lieux;*
- > *une évaluation de votre projet à l'étape des plans;*
- > *un rapport présentant des recommandations sur les aménagements possibles.*

Pour les joindre, vous pouvez communiquer avec
les services de soutien à la communauté du :

**Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
(déficience motrice, auditive et du langage)**

1 800 667-4369, poste 2560
psac.cmr16@ssss.gouv.qc.ca

**Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Centre
(déficience visuelle)**

1 800 361-7063, poste 215
gilles.corbeil.inlb@ssss.gouv.qc.ca

Québec 

PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER

Financement pour votre projet d'accessibilité Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Les programmes de soutien à la vitalité commerciale du centre-ville sont conçus pour soutenir et stimuler le développement économique et l'investissement.

En vigueur pour les exercices financiers de 2013 à 2017 les programmes sont :

> *Rénovation de façade*

Façade principale

- Un tiers (33,33 %) des coûts admissibles
- Coût minimum des travaux : 10 000 \$ / Montant maximum : 30 000 \$

Façade secondaire donnant sur rue

- Un quart (25 %) du coût des travaux admissibles
- Coût minimum des travaux : 10 000 \$ / Montant maximum : 15 000 \$

Bâtiment patrimonial

- Aide additionnelle d'un tiers (33,33 %) des coûts admissibles
- Montant maximum : 5 000 \$

La somme totale pouvant être versée pour un même bâtiment principal ne peut excéder 50 000 \$

> *Rénovation de suite commerciale*

- Un tiers (33,33 %) des coûts admissibles
- Coût minimum des travaux : 5 000 \$ / Montant maximum : 15 000 \$

> *Remplacement d'enseigne*

- Une subvention égale à 50 % des coûts admissibles, sans excéder 2 500 \$ par enseigne, peut être versée pour le remplacement d'une enseigne dérogatoire ou vétuste.

Où adresser la demande?

www.sjsr.ca/programmes-centre-ville

Division du développement économique : 450 357-2330

Financement provincial

Revenu Québec propose une déduction fiscale pour les rénovations ou des transformations favorisant l'accessibilité à un édifice. Cette mesure permet de déduire 100 % des dépenses consacrées à ces travaux dans l'année courante.

Qui est admissible?

Tout contribuable (société de personnes qui utilise un édifice principalement pour gagner un revenu d'entreprise ou de biens).

Où adresser la demande?

Pour obtenir le formulaire : Attestation d'admissibilité des dépenses de rénovations ou de transformation

www.revenuquebec.ca / 1 800 361-0761

Financement fédéral

Le Fonds pour l'accessibilité offre une possibilité de financement pour la réalisation de projets visant à améliorer l'accessibilité d'installations où des services sont offerts aux personnes handicapées. L'accès à l'information et à la communication est aussi visé.

Qui est admissible?

Entre autres, les entreprises du secteur privé ayant moins de 50 employés.

Conditions particulières

Le fédéral émet périodiquement des appels de propositions avec des échéances précises et des budgets spécifiques.

Où adresser la demande?

Site Emploi et Développement social - Fonds pour l'accessibilité

www.esdc.gc.ca/fra/invalidite/fpa/index.shtml

1 800 622-6232

N'hésitez pas à communiquer avec les organisations mentionnées pour plus d'information sur les différents programmes disponibles

LES NORMES ET LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ

Pensez sécurité en tout temps

Tous travaux, qu'ils soient réalisés pour une question d'accessibilité ou tout simplement pour l'embellissement de votre commerce, doivent être effectués en respectant les normes de sécurité. L'assurabilité des lieux demeure une priorité.

Avant tout projet d'aménagement, de modification de votre commerce ou projet de création, il est donc conseillé de prendre contact avec le Service de l'urbanisme de la Ville afin de connaître vos obligations et démarches administratives.

Pour information : Service de l'urbanisme, 450 359-2400
www.sjsr.ca/permis-certificats

Respect des normes du Code de construction du Québec

Au Québec, il y a des lois et des codes à respecter pour que les bâtiments soient accessibles aux personnes vivant avec une limitation. Informez-vous sur les normes avant d'effectuer vos travaux.

La Régie du bâtiment du Québec [RBQ] a pour mission de veiller à ce que les normes du Code de construction soient respectées par les personnes qui font les plans, autant que par celles qui réalisent les travaux de construction, de modification ou de rénovation des bâtiments visés.

Le Code est une publication contenant les exigences minimales concernant la sécurité et l'accessibilité.

Pour information : Régie du bâtiment, 1 800 361-0761
www.rbq.gouv.qc.ca

Des aménagements allant au-delà des normes du Code de construction du Québec sont souhaitables car ils permettront à votre clientèle actuelle ainsi qu'à vos futurs clients d'avoir accès à vos services, et ce, en toute facilité.

AUTODIAGNOSTIC

MON COMMERCE EST-IL ACCESSIBLE ?

À proximité des lieux...

Oui Non N/A

Y a-t-il des espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées? _____

Le parcours pour se rendre à l'entrée est-il sans obstacle et sécuritaire [trottoirs abaissés, aucun objet n'entravant le chemin, etc.]? _____

L'entrée des lieux

L'entrée est-elle bien identifiée et accessible [plain-pied ou avec rampe d'accès, bien déneigée, dégagée, munie de portes automatiques, etc.]? _____

La largeur des portes est-elle suffisante [920 mm ou plus]? _____

Les seuils de porte ont-ils une bonne hauteur [13 mm ou moins]? _____

Les portes sont-elles facilement manoeuvrables [lourdeur, sens de l'ouverture, type de poignée de porte]? _____

Se repérer dans les lieux

La signalisation permet-elle de bien s'orienter et de se diriger? _____

La signalisation est-elle lisible, compréhensible et à une bonne hauteur? _____

Le poste d'accueil ou le comptoir caisse est-il situé près de l'entrée ou à un endroit facile à repérer? _____

Circuler dans les lieux

L'aménagement des lieux, soit la disposition des équipements et du mobilier, permet-il des déplacements libres et sécuritaires? _____

Les escaliers sont-ils munis de mains courantes? _____

La largeur des allées de circulation est-elle suffisante [idéalement 1500 mm]? _____

L'éclairage, la luminosité et les contrastes de couleur sont-ils suffisants pour une personne ayant une basse vision? _____

Utiliser l'environnement

Les équipements tels que les terminaux de paiement, les téléphones, les comptoirs sont-ils accessibles [hauteur, espace de dégagement, etc.]? _____

L'endroit est-il muni d'une salle de toilettes convenant à une personne en fauteuil roulant [grandeur des cabines, hauteur et emplacement des accessoires]? _____



La Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu qui regroupe 25 organismes/établissements à vu le jour en 1988. La Table s'est donné comme objectif de « réunir toutes les organisations pour se connaître, créer des liens, des relations interpersonnelles, échanger, donner et recevoir des informations, trouver des ressources et travailler en commun pour le mieux-être des personnes handicapées ». Depuis plus de 25 ans, les membres de cette table se sont réunis plusieurs fois par année pour mettre en commun leur connaissance des besoins des personnes handicapées et de leur famille ainsi que leur expertise. Au coeur de leurs préoccupations, celle d'évoluer vers une société plus inclusive est partie intégrante de leurs actions.

Pour information

Josée Ouimet, organisatrice communautaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSS)

450 358-2578, poste 2207

josee.ouimet.csshrr16@ssss.gouv.qc.ca

Bibliographie

- > **Trousse - L'accessibilité au service des commerçants** / Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap [CAPVISH] / www.capvish.org
- > **Accessibilité des commerces : Ouvrons notre porte!** / Guide pratique de l'accessibilité à l'usage des commerçants / La Fédération nationale des détaillants en produits laitiers [FNDPL].
- > **Guide d'accessibilité aux commerces des personnes en situation de handicap** / Informations à l'usage des commerçants - Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne